



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nice, le 05 novembre 2010

Le Recteur de l'Académie de Nice

à

**Pour attribution :**

Mesdames et Messieurs les Chef d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

**Pour information :**

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des  
Services Départementaux de l'Education Nationale des  
Alpes-Maritimes et du Var

Monsieur le Président de l'Université de Nice

Monsieur l'Administrateur provisoire de l'Université de  
Toulon

Monsieur le Directeur de l'IUFM

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie –  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
Nationale

Monsieur le Chef du Service Académique  
d'Information et d'Orientation

Monsieur le Délégué Académique à Formation  
Professionnelle, Initiale et Continue

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat  
Direction des Personnels

Division des Personnels  
Enseignants

Affaire suivie par  
Murielle BENACQUISTA  
Téléphone  
04 92 15 47 48  
Fax  
04 93 53 70 68  
Mél.  
dpe@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

**Objet : Mise à disposition du Territoire de la Polynésie Française des personnels  
enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement  
du second degré - Rentrée 2011.**

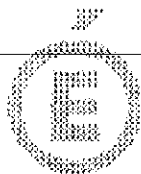
J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions de la note de service  
2010-202 du 20/10/2010, publiée au BO spécial n°10 du 4 novembre 2010 fixant  
les conditions et modalités de dépôt et d'instruction des candidatures à une mise  
à disposition du territoire de la Polynésie Française.

Les dossiers de candidatures devront être obligatoirement déposés par voie  
électronique sur le site SIAT du Ministère accessible à l'adresse suivante :

**[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)**

rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels enseignants ».

Un formulaire accessible dans cette rubrique permet de saisir directement la candidature et les vœux. Ce formulaire doit ensuite être imprimé et envoyé selon la procédure et le calendrier détaillé ci après :

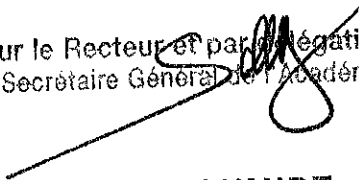


2/2

CALENDRIER	NATURE DES OPERATIONS
Du 10 novembre 2010 au 25 novembre 2010	Saisie des candidatures et des vœux par internet et édition du dossier papier
Vendredi 03 décembre 2010	Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du chef d'établissement qui procédera ensuite à l'envoi auprès des services académiques.
Mardi 07 décembre 2010	<b>Date limite de réception des dossiers auprès du rectorat (DPE 1)</b>
Vendredi 10 décembre 2010	Date limite de réception auprès du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Polynésie Française des dossiers <b><u>acheminés par le rectorat.</u></b>

D'avance, je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations à l'ensemble des personnels de votre établissement.

Pour le Recteur et par déléguation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie,

  
Hubert SCHMIDT